

Salaires 2006

Le pire évité !!!

Après 3 interruptions de séances la direction nous propose :

- **2% d'augmentation générale**
- **(1 % au 1/03/06)**
- **(1 % au 1/10/06)**
- **0.20% de la masse salariale de l'établissement à répartir au « mérite »**
- **Mise en place d'une grille de salaire finalisée au plus tard le 01/06/06**
- **Maintien du remboursement de la carence maladie**

La CFDT regrette que sa dernière proposition de 2.5 % d'augmentation générale n'a pas retenu l'intention de la direction.

En effet, les 2 % plus les 0.20 % représentent 2.20 % d'augmentation. Le pas à franchir était rationnel.

La CFDT ne peut signer un accord qui ouvre la porte au **FAVORITISME ET AU COPINAGE**

Pourquoi certains syndicats d'employés -ouvriers défendent ces procédés ??

Inacceptable dans une entreprise ou un tiers des salariés sont **SMICARDS !!!**

Nous souhaitons que cette pratique ne se renouvelle pas et surtout qu'elle ne se propage pas d'années en années.

Les organisations syndicales ont jusqu'au 3 février 2006 pour prendre leurs décisions.

Pour la CFDT la décision est prise pas de signature dans l'état !!!

Seule l'intégration des 0.20 % dans l'augmentation générale pourrait nous faire revoir notre position. **La direction à la possibilité de faire aussi bien que 2002.**



Vos élus CFDT

